

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°01 (7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires

Le Président expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Après une présentation du rapport d'activités 2025, un débat s'engagera sur les perspectives budgétaires du SMICTOM du Sud Est 35 et leurs conséquences financières (*Document transmis par mail avant la séance*).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Présents : 48
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°02

(7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Dépenses d'investissement 2026 : autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits » ;

Considérant que le montant maximal de l'autorisation est calculé comme suit :

Dépenses réelles d'investissement 2025 BP+DM	4 397 291,69 €
Remboursement de la dette (BP 2025)	606 250,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Reste à réaliser (N-1)	403 977,75 €
Total des crédits pris en compte	3 387 063,94 €
25% des crédits	846 765,99 €

Considérant les crédits anticipés à ouvrir au budget dans ce cadre afin d'assurer la continuité des actions ou faire face à des dépenses imprévues ou urgentes, le Comité Syndical est invité à autoriser l'affectation de crédits comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Montant autorisé avant le vote du BP
20- Immobilisations incorporelles	0,00 €
2031- Frais d'étude, recherche et développement	0,00 €
2033- Frais d'insertion	0,00 €
2051- Concessions et droits similaires, brevets, licences	0,00 €
21- Immobilisations corporelles	580 500,00 €
2111- Terrain	220 000,00 €
2128- Autres agencements et aménagements terrain	0,00 €
21318 Autres bâtiments publics	0,00 €
2135- Installations générales, agencements et aménagements	0,00 €
2138- Autres constructions	0,00 €
2158- Autres installations, matériels et outillage technique	283 000,00 €
21728- Autres agencements et aménagements de terrain	30 000,00 €
21738- Autres constructions	0,00 €
21758 autres installations, matériel et outillages techniques	0,00 €
21788 autres immobilisations corporelles	0,00 €
2182- Matériel de transport	0,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	40 000,00 €
2152- Installation de voirie	0,00 €
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €
21735 Installations générales, aménagements, agencements des constructions	0,00 €
21838 Autre Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €
21848 Autres matériels de bureau et mobilier	1 500,00 €
23- Immobilisations en cours	250 000,00 €
2313- Constructions	0,00 €
2315- Immobilisations en cours	0,00 €
2317- Immobilisations en cours	250 000,00 €
Total Dépenses d'équipements	830 500,00 €

Ces crédits seront repris au budget 2026.

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSES.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement tels que présentés,**
- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 48
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
 smictom 87
Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°03 (7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Financement du service : avis sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Par délibération n°1 en date du 27 Juin 2015, le Comité syndical a voté la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative- TEOM-i selon le planning suivant :

- 2016 : Organisation de la mise en place
- 2017 : Communication et distribution des équipements auprès des usagers
- 2018 : Année de test à blanc
- 2019 : Démarrage effectif de la tarification incitative
- 2020 : 1^{er} Avis d'imposition intégrant la TEOMI

L'ensemble des foyers du territoire ont été équipés de nouveaux bacs pucés et badges d'accès aux bornes d'apport volontaire permettant la mise en place de la TEOMi. La comptabilisation des levées de bacs et ouvertures de tambours a commencé officiellement au 1^{er} janvier 2019.

Au cours de l'année 2025, quelques usagers ont souligné des levées de bacs ou ouvertures de tambours comptabilisées à tort.

Pour les usagers collectés en porte à porte, il s'agit souvent de bacs trop tassés non vidés complètement, ou de bacs situés sur les plateformes de regroupement collectés à tort.

Pour les usagers utilisant les bornes d'apports volontaires, il s'agit essentiellement de fermeture trop rapide du tambour ne permettant pas le dépôt ou partiellement, ou encore d'utilisation du badge pour décoincer la borne. Vous trouverez en annexe la liste des demandes formulées.

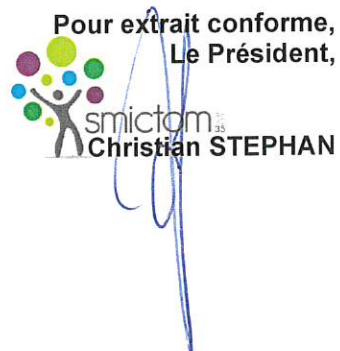
M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'ANNULATION DES LEVEES ET OUVERTURES DE TAMBOUR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE :

- **D'émettre un avis favorable sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à appliquer les modalités de la présente délibération et à signer tout document nécessaire à son exécution.**

Présents : 48
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom 35
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



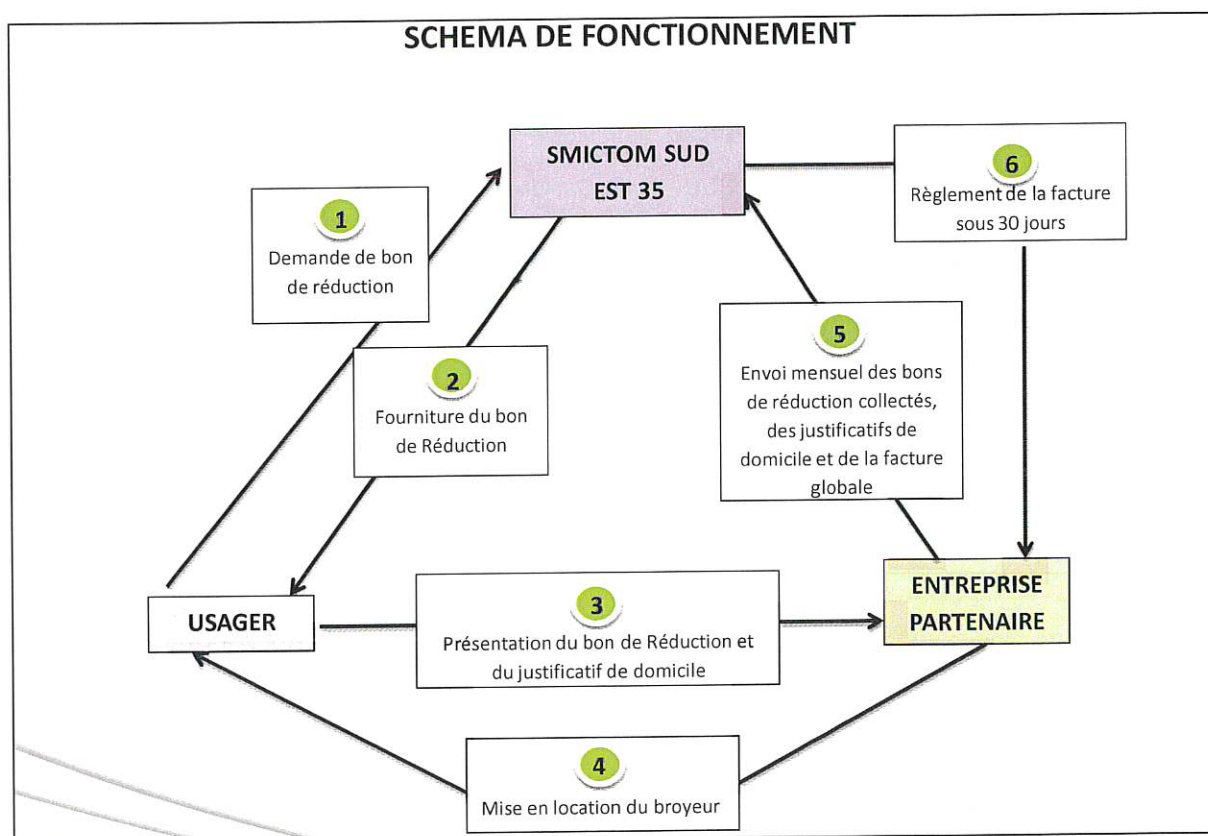
COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°4
(7.6: Contributions Budgétaires)

OBJET : FINANCES : Soutien financier à la location de broyeur à déchets verts, renouvellement des conventions de partenariat

Monsieur Allain TESSIER, Vice-Président en charge de la prévention, expose :

Considérant que depuis 2014, le Comité Syndical a mis en place un partenariat avec les loueurs de broyeurs et soutenu financièrement la location de broyeur auprès des usagers selon le schéma ainsi définit :



Le principe : l'utilisateur demande un bon de réduction via le site internet du SMICTOM Sud est 35, le syndicat envoie le bon de réduction à l'utilisateur, l'utilisateur présente le bon de réduction chez le loueur, le loueur met à disposition le broyeur. Le loueur envoie la facture au syndicat.

Considérant que par délibération n°5 du 03 Décembre 2024, le montant de la participation avait été fixé à 50% ;

Considérant que cette opération permet de limiter la quantité de déchets produits et apportés en déchèterie ;

Le bon de réduction équivaut à 50% du tarif de location avec un plafond d'une journée (ou deux demies journées) par foyer par an.

La Commission Finances propose pour l'année 2026 :

- Prise en charge de la location de broyeur à hauteur de 50 % pour l'ensemble des foyers,
- Prise en charge de la location de broyeur à hauteur de 100 % pour les associations dans la mesure où la location du broyeur s'effectue dans le cadre d'une animation grand public ayant pour objectif la réduction des déchets à la source.

AU VU DU BILAN DE L'OPERATION, LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA RECONDUCTION DE CETTE ACTION ET SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De reconduire l'opération de soutien financier à la location de broyeurs à végétaux pour 2 ans,
- De fixer le montant de la participation financière à hauteur de 50%, pour l'ensemble des foyers,
- De prendre en charge la location de broyeur à 100% pour les Associations dans la mesure où la location du broyeur s'effectue dans le cadre d'une animation grand public ayant pour objectif la réduction des déchets à la source,
- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application et notamment les conventions de partenariat à intervenir avec les loueurs de broyeurs.

Présents : 48
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHÉ (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).

**COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026****DELIBERATION N°5**

(7.6: Contributions Budgétaires)

OBJET : FINANCES : Valoparc de Vitré – Offre de concours VITRE COMMUNAUTE*Le Président expose :*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération n°2021_180 du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021 portant approbation définitive du Plan Climat Air Énergie Territorial de Vitré Communauté (PCAET) ;

Considérant que le PCAET de Vitré Communauté engage sa mise en œuvre dans la démarche Territoire engagé dans la Transition Écologique (TETE) encadrée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;

Considérant que Territoire Engagé Transition Écologique est un programme permettant aux collectivités

(EPCI, syndicats de déchets...) de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire ;

Considérant que Vitré Communauté et le SMICTOM DU SUD EST ILLE-ET-VILAINE poursuivent l'objectif de pérennisation, sur les déchetteries, d'une zone de dépôt destinée aux objets pouvant être réemployés aux fins de hiérarchisation de traitement des déchets et de développement de l'économie circulaire ;

Considérant que la liaison facilitant l'accès à la Recyclerie Partage Entraide Vitréais (PEV), depuis le Valoparc de Vitré, participe à la communication et la sensibilisation autour de la question des déchets, favorisant ainsi le comportement vertueux des usagers, le syndicat a sollicité un accompagnement financier auprès de Vitré Communauté dans le cadre de la création de la liaison permettant l'accès à la Recyclerie « Partage Entraide Vitréais » (PEV) depuis le Valoparc de Vitré ;

Considérant le montant d'investissement total du projet à hauteur de 148 780,57€ HT, il est proposé une participation financière de Vitré Communauté sous la forme d'une contribution exceptionnelle, à hauteur de 44% du montant total des travaux.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE VITRE COMMUNAUTE

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider l'accompagnement financier à hauteur de 65 463,45 € de Vitré Communauté pour l'opération de liaison permettant l'accès à la Recyclerie « Partage Entraide Vitréais » (PEV) depuis le Valoparc de Vitré**
- **D'autoriser le Président, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Présents : 48
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°06 (1.4 : autres types de contrats)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Service commun « Services d'information »

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-4-2 (relatif aux services communs non liés à une compétence transférée) ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°DC_2023_057 du Conseil d'Agglomération du 2 mars 2023, portant sur la convention d'utilisation du WEBSIG par le SMICTOM SUD EST 35 ;

Vu la *délibération n°2 du comité syndical du 9 Mai 2023 approuvant la convention d'utilisation du WEBSIG* ;

Vu la délibération n°2017_177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017, modifiée par avenants successifs, portant création du service commun « Informatique » ;

Vu la *délibération n°10 du comité syndical du 19 Janvier 2018 modifiée par avenants successifs, approuvant la création du service commun « Informatique »* ;

Vu l'avis favorable de la commission locales des charges transférées du 11 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité, après plus de sept années de fonctionnement à l'échelle du périmètre de l'ensemble des communes et établissements publics du territoire de Vitré Communauté, d'objectiver les périmètres techniques d'intervention du service commun objet du présent avenant ;

Considérant également la nécessité d'actualiser tant les assiettes que les clés de répartition des coûts de fonctionnement dudit service commun au regard notamment de la charge croissante des coûts induits par les exigences croissantes de sécurisation des réseaux, de cybersécurité, de structure, de préservation et stockage des données ou encore de développement des projets des membres du service commun ;

Considérant l'intérêt des signataires de poursuivre le service commun « Systèmes d'information » afin d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures informatiques et téléphoniques ;

Considérant le projet de nouvelle convention de service commun « systèmes d'information » joint en annexe, lequel regroupe les conventions DSI et SIG antérieures ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA RESILIATION DE LA CONVENTION DES SERVICES COMMUN « INFORMATIQUE » ET LA CONVENTION D'UTILISATION DU WEBSIG AINSI QUE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN « SYSTEMES D'INFORMATION » PROPOSEE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider la résiliation de la convention des services commun « Informatique » et la convention d'utilisation du WEBSIG,
- De valider la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Systèmes d'information » et ses annexes proposés,
- D'autoriser Le Président à signer ladite convention au service commun « Systèmes d'information » ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 48
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°07 (4.5 : Régime indemnitaire)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Règlement de formation – Mise à jour

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité dans la fonction publique territoriale, et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

CONSIDERANT l'obligation pour la Collectivité d'adopter un règlement interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale, et décliné de façon opérationnelle au sein de la collectivité, le Comité Syndical dans sa séance du 18 Mai 2022 a validé le règlement de formation définissant les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Vu la saisine du Comité Technique ;

Compte tenu de la nécessité de procéder à sa mise à jour,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS APORTEES AU REGLEMENT DE FORMATION

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- Valide les modifications apportées au règlement de formation,
- Charge le Président, ou son représentant, de la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 45
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHASSE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°08

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Remboursement des frais d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre d'un déplacement temporaire effectué en novembre 2025 lié à la mission

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 ;

Vu la délibération n°10 du comité syndical en date du 7 Juillet 2021 fixant les conditions de prise en charge des frais de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission ;

Le Président rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 du décret n°2001-654 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité ou du conseil d'administration de l'établissement de fixer, en métropole et en outre-mer, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement,

Le Comité syndical a décidé par délibération en date du 7/07/21 **de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires ci-dessous mentionnées, sur présentation des justificatifs afférents, à savoir :**

	Taux de base	Grandes villes (+ 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	17.50 €	17.50 €	17.50 €
Dîner	17.50 €	17.50 €	17.50 €

Considérant que peuvent également être fixées, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage, lesquelles ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Qu'à ce titre, les taux d'hébergement fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié susvisé, sont modulables par l'assemblée délibérante, soit pour appliquer une minoration, soit, plus exceptionnellement, pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

Considérant que dans le cadre de l'intérêt du service, le Directeur de la Structure a été missionné les 8 et 9 octobre 2025 pour se rendre au Salon Européen POLLUTEC basé à Lyon, qui permet d'échanger et de se former sur les nouvelles technologies liées à la gestion des déchets ; ainsi que sur les évolutions réglementaires à venir,

Considérant que si les frais d'hébergement retenus sont supérieurs au barème,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT AU FRAIS REELS POUR CE DEPLACEMENT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- Valide le remboursement des frais d'hébergement aux frais réels pour ce déplacement,
- Charge le Président, ou son représentant, de la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 45
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHaise) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°09

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre des déplacements temporaires liés à la mission – Validation des conditions de prise en charge

M. Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 ;

Vu la délibération n°10 du comité syndical en date du 7 Juillet 2021 fixant les conditions de prise en charge des frais de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission ;

Vu la saisine du Comité Technique ;

Le Président rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale.

Considérant que l'article 1 du décret n°2001-654 modifié énonce que :

« Les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et de toute personne dont les frais de déplacement temporaires sont à la charge des budgets de ces collectivités et établissements sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles fixées par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. » ;

Considérant que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ;

Considérant que l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, comme suit :

	Taux de base	Grandes villes (+ 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90 €	120 €	140 €
Déjeuner	20 €		

Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Pour le remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement :

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 du décret n°2001-654 susvisé, il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité ou du conseil d'administration de l'établissement de fixer, en métropole et en outre-mer, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Que peuvent également être fixées, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage, lesquelles ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Qu'à ce titre, les taux d'hébergement fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié susvisé, sont modulables par l'assemblée délibérante, soit pour appliquer une minoration, soit, plus exceptionnellement, pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

Pour le remboursement aux frais réels des frais de repas :

Considérant qu'en vertu de l'article 7-2 du décret n°2001-654 susvisé, et par dérogation, l'organe délibérant de la collectivité ou le conseil d'administration de l'établissement peut prévoir la prise en charge des frais supplémentaires de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur dans la limite du taux fixé par l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES DIFFERENTES PROPOSITIONS

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, de l'ordre de 17,50 € par repas au maximum, sur présentation des justificatifs afférents,
- Valide le principe d'un remboursement des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ; Dans le cas d'un déplacement spécial – à l'occasion du Congrès Amorce et du Salon Pollutech, les frais d'hébergement seront remboursés au réel sur présentation d'un justificatif,
- Valide le principe de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement,
- Charge le Président, ou son représentant, de la mise en œuvre de la présente délibération,
- Autorise le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 45
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 27 JANVIER 2026
Date convocation : 13 janvier 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	49
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHISE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN, Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : Mme Marie-Christine MORICE* (ETRELLES) – M. Jérémie DROUILLE* (CHATEAUBOURG) – M. Daniel FEVRIER*, M. Armand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Fabrice CLOAREC (BALAZE) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Philippe SIAUDEAU (FORGES LA FORET) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE -ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Benoît DUFLOS (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT (TALLIS) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Marie-Cécile TARRIOL, M. Emmanuel Couvert (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN).



COMITÉ SYNDICAL 27 JANVIER 2026

DELIBERATION N°10

(1.1 Marché Publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de collecte des biodéchets - Attribution

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention et des biodéchets expose :

Vu le schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets sur le territoire du SMICTOM SUD EST 35,

Vu la mise en place des points de collecte biodéchets au premier semestre 2026, un appel d'offres a été lancé pour la collecte de ce flux.

Les déchets collectés seront acheminés par le prestataire retenue sur la plateforme S3Tec de Guignen où ils seront valorisés.

Durée du marché : Le marché passé en accord-cadre à bons de commande mono-attributaire est passé pour une durée de deux ans. Renouvelable une fois 1 ans.

Démarrage du marché fixé au 1er avril 2026.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert mono-attributaire

Avis d'appel d'offres envoyé en date du 08/12/2025 et paru le 09/12/2025 (JO, BOAMP, et sur la plateforme Mégalis)

La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 16 janvier 2026 à 17h00.

Montant estimé du marché : 300 000€ HT

Les variantes sont autorisées.

La consultation prévoit une option obligatoire : lavage des abribacs.

ANALYSE DES OFFRES :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Mardi 27 janvier 2026, afin d'analyser les offres des candidats.

Six offres reçues : Bicycompost, CMV, Netra (offre de base et variante), COVED-PAPREC, SUEZ.

La Commission d'appel d'offres réunie le 27 janvier 2026, a déclaré la variante proposée par la Société NETRA comme inappropriée dans la mesure où elle ne répond pas à la solution technique définie par l'acheteur.

Les cinq offres de base sont déclarées recevables.

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération
Valeur technique à travers le mémoire du candidat	60
Valeur financière au travers des actes d'engagements et du BPU	40

NOTATION	BICY	CMV	NETRA	CAVED/ PAPREC	SUEZ
VALEUR TECHNIQUE (60)	49.50	55.00	59.00	54.00	51.00
VALEUR FINANCIERE (40)	26.85	40.00	18.05	23.07	25.47
NOTE GLOBALE (100)	<u>76.35</u>	<u>95.00</u>	<u>77.05</u>	<u>77.07</u>	<u>76.47</u>
CLASSEMENT	<u>5</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>4</u>

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société CMV, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- De retenir l'option de lavage des bacs,
- D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec la Société CMV pour la collecte des biodéchets, pour un montant estimé à 179 700€ H.T, pour une durée de 3 ans maximum, ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Présents : 45
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

